

chers amis

beaucoup d'entre nous résident loin de leur olivette, ils sont donc obligés de se déplacer pour aller l'entretenir (c'est le moment de traiter à la bouillie bordelaise, de fertiliser, de poser quelques pièges pour voir si les mouches sont déjà nombreuses... de tailler...) Malheureusement, l'autorisation dérogatoire ne permet pas aux non professionnels de circuler. J'ai interrogé en votre nom le directeur de France olive: il répond qu'il est intervenu en ce sens auprès du ministère de l'agriculture, mais qu'il n'a à ce jour aucune réponse.

Peut-être pourra-t-on s'inspirer des dérogations éventuelles que le secteur de la viticulture a obtenues, peut-être pourra-t-on progresser en saisissant nos politiques. À votre disposition.